

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 ^{er} Adjoint	X			
CORNAND Jean-Jacques	2 ^{ème} Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller	X			
DUMAS Chantal	Conseillère	X			
LUCIANO Luc	Conseiller	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère	X			
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	3 ^{ème} Adjointe	X			
NOUVEL Alain	Conseiller		X		THIRIOT Christian
THIRIOT Christian	Maire	X			

Ordre du jour :

- Consultation pour l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise en bâtiment pour la réhabilitation du logement, la restructuration et/ou réhabilitation, extension de la mairie et annexes :
 - Présentation de l'offre finale de chaque candidat,
 - Classement définitif
 - Choix de l'équipe retenue

- **Comptabilité :**
 - Passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 - Avis DGFIP -
Projet de délibération
 - Répartition devis Berger Levrault pour mise en place M57
 - Régularisation écriture honoraires guinguette (décision modificative)
 - Information du Maire concernant un virement de crédit : Opération - Budget

- **Délibération servitudes de passage et réseaux.**
- **Contrat d'assurances risques statutaires avec le CDG26.**
- **Convention pour l'achat la maintenance du matériel utilisé par l'agent intercommunal entre les communes de Beauvoisin, Bénivay-Ollon et Propiac.**
- **Délibération actant la longueur des voiries communales & chemins ruraux.**
- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CC-BDP.**

Questions diverses

Début de séance 18 heures

Monsieur le maire déclare la séance plénière ouverte et propose la désignation de Chantal Dumas pour assurer la fonction de Secrétaire de séance : **proposition adoptée.**

Il déclare que le quorum est atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer. Il remercie Monsieur POUDEVIGNE (CAUE) de sa présence et lui passe la parole pour présenter le 1^{er} point de l'ordre du jour.

➤ **Consultation pour l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise en bâtiment pour la réhabilitation du logement, la restructuration et/ou réhabilitation, extension de la mairie et annexes :**

- Présentation de l'offre finale de chaque candidat,
- Classement définitif
- Choix de l'équipe retenue

Monsieur POUDEVIGNE confirme que les trois architectes retenus ont déposé leur offre finale, ARCHECO, Florent PATOIS et Cabinet KYPSELLI. Il rappelle que le choix est à réaliser selon plusieurs critères :

- Valeur technique de l'offre basée sur une note méthodologique et entretien comprenant les éléments liés à la méthode de travail et la compréhension du contexte, des enjeux et des objectifs de la commune. Cette valeur technique était notée sur 70.
- Offre financière comprenant la mission Diagnostic et les diverses missions de base de maîtrise d'œuvre notée sur 30.

Il rappelle également que chacun des postulants avait été reçu séparément par un Comité composé de 5 élus et résume les appréciations perçues par le Comité.

La représentante d'ARCHECO est apparue comme très militante sur les questions d'environnement. Elle est plutôt favorable à une mairie de pleins pieds et à la mise en place du photovoltaïque.

L'équipe de Florent PATOIS est le seul groupe avec une paysagiste. Il a insisté sur le fait de bien faire le choix parmi tous les scénarios envisagés. Le choix de l'énergie sera fonction du projet retenu.

Le Cabinet KYPSELLI est demeuré sur des propos très généraux. A exprimé une préférence pour la thermique et a mis en avant le souhait de se soucier de la santé des occupants, d'être à l'écoute des usagers.

A l'appui de l'ensemble des éléments fournis par chacune des équipes, et sur la base du cumul des notes attribuées sur les critères ci-dessus, l'ordre est le suivant (du moins cher au plus cher) : 1 => Florent PATOIS (note totale de 97/100)
2 => Cabinet KYPSELLI (note totale de 87,4/100)
3 => ARCHECO (note totale de 74,8/100).

18h30 : arrivée de Laurence MARCHAL.

Monsieur POUDEVIGNE poursuit en précisant les étapes suivantes :

- 1 => Envoi d'un courrier au candidat retenu,
- 2 => Envoi d'un courrier de refus aux deux autres en indiquant les raisons.
- 3 => Prévoir la réception de Florent Patois et de son équipe pour débiter la phase de diagnostic comprenant l'état des lieux.
- 4 => Prévoir la signature du 1^{er} marché (diagnostic + esquisse).

Vote sur la candidature à retenir, Florent PATOIS : **Accepté à l'unanimité.**

➤ **Comptabilité :**

- **Passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 – Avis DGFIP –
Projet de délibération.**

Monsieur le maire présente l'avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57. Cet avis fait suite à une demande de la mairie sollicitant la DGFIP sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de BEAUVOISIN à compter du 1er janvier 2023 (application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015).

En application des dispositions précitées, le Comptable public nous a fait part de son accord de principe pour l'application par la collectivité de BEAUVOISIN à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023, telle que présentée.

- **Répartition devis Berger Levrault pour mise en place M57**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par BERGER LEVRAULT (Gestionnaire plateforme comptable et budgétaire des collectivités où travaille notre secrétaire) pour accompagner la commune dans la mise en œuvre du référentiel M57. La prestation totale de 660 € TTC sera partagée par les 3 communes : Beauvoisin-Bénivay-Propiac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité l'offre présentée et sa répartition.

- **Régularisation écriture honoraires guinguette (décision modificative)**

Monsieur le Maire explique que cette régularisation porte sur un montant de 5093,55 €. Elle consiste à passer ce montant d'un compte comptable d'investissement à un autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité la régularisation d'écriture présentée.

- **Information du Maire concernant un virement de crédit : Opération - Budget**

Monsieur le Maire explique que cette régularisation porte sur un montant de 1070 €. Elle consiste à passer ce montant d'un compte comptable de fonctionnement à un autre. Opération imputée cet été avec l'accord de Comptable public et de la Préfecture par le biais du contrôle de légalité.

- **Délibération servitudes de passage et réseaux**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'officialiser les passages des réseaux existants emprise parcelle B 1233 (Le Soustet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE à l'unanimité la régularisation présentée.

- **Contrat d'assurances risques statutaires avec le CDG26**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'autoriser l'adhésion au contrat groupe d'assurance de risques statutaires du Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) pour nos deux agents, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les contrats d'assurance de risques statutaires sont gérés par CNP Assurances pour les agents titulaires immatriculés à la CNRACL.

Après discussion, les élus décident de conserver l'option 1 actualisée (TOUS LES RISQUES, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire uniquement à un taux de 6.55 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe avec l'option 1.

- **Convention pour l'achat et la maintenance du matériel utilisé par l'agent intercommunal entre les communes de Beauvoisin-Bénivay-Propiac**

Monsieur le Maire rappelle que c'est la commune de Beauvoisin qui assure la gestion du matériel et de l'outillage. Il présente le projet de convention validé par la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE à l'unanimité le projet de convention présenté.

- **Délibération actant les longueurs de voiries communales & chemins ruraux**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le tableau de classement des voies communales ainsi que le tableau de recensement des chemins ruraux

A l'appui de ces documents, le conseil municipal :

Acte la longueur de voirie communale à 7 824 mètres

Acte la longueur des chemins ruraux à 13 970 mètres (dont 500m revêtus).

Les dotations attribuées le sont sur ces éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
APPROUVE à l'unanimité la répartition et la longueur des chemins présentés.

- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CC-BDP**

Monsieur le Maire présente aux élus le document ainsi que les différentes réponses apportées par la Communauté de communes. Les conseillers ont pris acte de cette présentation.

- **Questions diverses.**

A partir du **10 octobre 2022**, nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi : 10h-12h & 14h-16h

Vendredi : 9h-12h & 13h-14h

Ces changements d'horaires évitent des déplacements à Marilyne, notre secrétaire.

Enfouissement des lignes : début des travaux prévus semaine du 3 au 7 octobre.

Fibre optique : début des travaux prévus 2^{ème} ou 3^{ème} semaine d'octobre (comprenant l'élagage des arbres à proximité des lignes).

Broyage des végétaux : démarrage le 10 octobre.

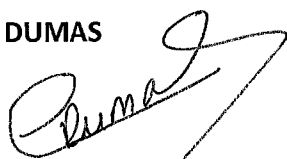
Ramassage des encombrants : démarrage le 14 décembre (2^{ème} mercredi du mois).

Passage de la tournée cantonale à Beauvoisin le 27 octobre à 16h30.

Travaux de Voirie CC-BDP sur le chemin de Milmande programmé pour le 4 octobre.


Container à verres secteur Mairie : relancer la Communauté de communes.

Chantal DUMAS



Secrétaire de séance

Christian THIRIOT



Maire

